

## Questions au Feuilleton

de leur transformation en flocons ou en farine (grosse ou non), environ 24% du poids traité donne naissance à d'autres produits ou est perdu. 1 boisseau de maïs pèse environ, 56 livres; 1 boisseau d'orge pèse environ 48 livres; 1 boisseau de seigle pèse environ 56 livres; 1 boisseau de blé pèse environ 60 livres.

<sup>2</sup> Pour le maltage, on utilise des grains entiers. Une tonne de céréales produit environ  $\frac{3}{4}$  de tonne de malt et une quantité considérable de sous-produits. Ces derniers servent à la fabrication d'aliments pour animaux.

## LE CAS DE LA ONZIÈME BATTERIE DE CAMPAGNE (HAMILTON)

## Question n° 1516—M. O'Sullivan:

1. Le ministère de la Défense nationale a-t-il projeté de licencier la onzième batterie de campagne (Hamilton)?

2. Le Ministère a-t-il prévu des fonds afin de sauvegarder cette batterie et, dans l'affirmative, quel est le montant du budget actuel et à quelles fins est-il réservé?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): 1. Non.

2. Le ministère de la Défense nationale a prévu dans son budget le maintien de la Batterie. Le montant attribué à cette unité pour l'année financière en cours est estimé à \$17,645. Ces fonds sont confiés au quartier général du régiment de la Batterie à Guelph au titre d'activités d'instruction et de soldes des membres du quartier général local de l'unité. En outre, des fonds sont mis à la disposition de la batterie par le quartier général du régiment et sont alloués à des cours qui se donnent à l'extérieur de l'unité, ainsi qu'à diverses activités d'instruction.

## LE SYSTÈME DE SÉCURITÉ DES BAGAGES UNIGARD

## Question n° 1525—M. Reynolds:

Suite à la réponse fournie à la question n° 1094, combien a coûté à Air Canada le système de sécurité des bagages Unigard de l'aéroport international de Vancouver et à quel pourcentage ces frais correspondent-ils?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Air Canada fait savoir ce qui suit: Pour le système de sécurité des bagages, les principaux transporteurs aériens desservant l'aéroport international de Vancouver versent un pourcentage calculé sur le nombre de passagers transportés par chaque compagnie comme en font foi les rapports du ministère des transports. Instauré en septembre 1974, ce système a coûté en octobre à Air Canada la somme de \$1,369, soit 42 pour cent du total; \$1,733 en novembre, soit 43 pour cent et \$2,674 en décembre, soit 46 pour cent.

## L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER

## Question n° 1529—M. Leggatt:

1. a) Depuis le 9 avril 1974, combien d'entreprises créées par des étrangers ou par des sociétés étrangères auraient dû être approuvées, en vertu de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger, si, à cette date, l'article 6 de la Loi ainsi que d'autres dispositions se rapportant à la création de nouvelles entreprises avaient été proclamées, b) quel est le nom des personnes ou sociétés étrangères ayant créé ces entreprises ainsi que celui de ces entreprises, c) quel est l'actif de chacune de ces entreprises, d) au cours des années précédentes, combien d'entreprises du même genre ont été créées pour une période de temps correspondante?

2. Combien de transactions de biens immobiliers proposées par des

[M. Clermont.]

personnes non admissibles ont été révisées en vertu de la Loi et de ce nombre, combien ont été a) rejetées, b) approuvées et, dans chaque cas, quel est le nom des principales parties engagées dans les transactions?

3. Quels critères se rattachant aux «bénéfices importants» sont employés par l'Agence d'examen d'investissement étranger lors de l'analyse des demandes de transactions envisagées de biens immobiliers?

M. Gaston Clermont (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): 1. Le gouvernement ne dispose pas des renseignements demandés.

2. Au 24 février 1975, on avait examiné des demandes relatives à trois acquisitions du contrôle d'entreprises immobilières. Une demande a été admise, une a été réputée admise et une a été rejetée. Requérant: Feru Investments Limited (admise); Propriétaire de l'entreprise canadienne: R. J. Layton et B. Saskin; Requérant: Memrad Holdings Limited (réputée admise); Propriétaire de l'entreprise canadienne: Curb Enterprises Limited; Requérant: Matignon Properties Limited (rejetée); Propriétaire de l'entreprise canadienne: Manulife Holdings (Quebec) Limited.

3. Les critères servant à déterminer l'avantage appréciable que tire le Canada de toute acquisition du contrôle d'une entreprise commerciale canadienne par des personnes non admissibles, y compris les entreprises immobilières, sont les cinq groupes de facteurs énoncés à l'alinéa 2(2) de la loi sur l'examen de l'investissement étranger. La mesure dans laquelle chaque critère s'applique aux demandes particulières varie selon l'industrie en question, les projets du requérant et d'autres détails de la transaction.

## DÉFENSE NATIONALE—LE NOMBRE DE MILITAIRES RETRAITÉS ET PENSIONNÉS

## Question n° 1548—Mr. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):

1. Combien de membres retraités des Forces armées touchent une pension de base et tout supplément dont le montant est situé dans chacune des limites ci-après: a) moins de \$20 par mois, b) \$20 à \$29.99 par mois, c) \$30 à \$39.99 par mois, d) \$40 à \$49.99 par mois, e) \$50 à \$59.99 par mois, f) \$60 à \$69.99 par mois, g) \$70 à \$79.99 par mois, h) \$80 à \$89.99 par mois, i) \$90 à \$99.99 par mois, j) \$100 à \$149.99 par mois, k) \$150 à \$199.99 par mois, l) \$200 à \$249.99 par mois, m) \$250 à \$299.99 par mois, n) \$300 par mois et plus?

2. Combien de veuves de membres des Forces armées ou de membres retraités des Forces armées touchent une pension de base et tout supplément, dont le montant est situé dans chacune des limites indiquées dans la question ci-dessus?

3. Combien de membres retraités des Forces armées et de veuves des membres des Forces armées ou des membres retraités des Forces armées résident actuellement dans chaque province?

4. A l'égard de combien d'orphelins de membres des Forces armées paie-t-on des pensions et quel en est le montant moyen?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): 1. En date du 31 janvier 1975, un total de 44,568 militaires à la retraite touchaient une pension mensuelle. Ces retraités se répartissent comme suit: a) moins de \$20.00, 43; b) \$20.00 à \$29.99, 66; c) \$30.00 à \$39.99, 137; d) \$40.00 à \$49.99, 253; e) \$50.00 à \$59.99, 239; f) \$60.00 à \$69.99, 192; g) \$70.00 à \$79.99, 258; h) \$80.00 à \$89.99, 341; i) \$90.00 à \$99.99, 485; j) \$100.00 à \$149.99, 2,885; k) \$150.00 à \$199.99, 6,193; l) \$200.00 à \$249.99, 8,068; m) \$250.00 à \$299.99, 6,790; n) \$300.00 et plus, 18,618.

2. Quant aux veuves, un total de 4,412 touchaient des pensions mensuelles selon la répartition suivante: a) moins de \$20.00, 52; b) \$20.00 à \$29.99, 47; c) \$30.00 à \$39.99, 38; d) \$40.00 à \$49.99, 57; e) \$50.00 à \$59.99, 61; f) \$60.00 à \$69.99, 103; g) \$70.00 à \$79.99, 148; h) \$80.00 à \$89.99, 212; i) \$90.00 à \$99.99, 230; j) \$100.00 à \$149.99, 1,120; k) \$150.00 à \$199.99, 953; l) \$200.00 à \$249.99, 639; m) \$250.00 à \$299.99, 288; n) \$300.00 et plus, 484.